ESTEZARGUES Lette de Salson





Eté 2017





Leltre de saison Estézarques—*Eté 2017*



L'édito du Maire

Bonjour à toutes et tous,

Cette fin d'année scolaire nous permet, avant la trêve estivale de faire un bilan des six mois écoulés. Vous trouverez dans cette Lettre d'Été, les principales informations sur les travaux effectués, les difficultés rencontrées, les actualités des associations et les projets.

Pour ma part, je souhaite revenir sur le débit internet. C'est un sujet qui nous concerne tous et pour lequel je suis régulièrement interrogée par mail, de vive voix ou via les réseaux sociaux. Je vais utiliser cet édito pour vous apporter une réponse :

Lorsque vous contactez vos opérateurs ils vous conseillent de vous retourner vers votre commune qui ne ferait pas le nécessaire! C'est tellement facile ...! Nous n'avons au contraire jamais cessé de nous en préoccuper! L'arrivée de l'armoire NRAZO (Nœud de Raccordement des Zones d'Ombre) a été une première étape. Un temps satisfaisant lors de l'installation de ce NRAZO place du Bicentenaire (souvenez -vous des 10 mégas de cette période !), le débit est depuis plusieurs mois totalement ridicule pour nos nouvelles utilisations d'internet, j'en suis bien d'accord!

La commune ne peut pas assumer seule les travaux d'installation de la fibre, seule solution pour un débit satisfaisant. Ce sont des sommes vertigineuses, hors de portée de notre budget. Par contre nous rencontrons régulièrement les responsables du département et de la région pour travailler à une solution. Ayant reconnu la saturation à 100% de notre réseau comme 9 autres communes NRAZO du Gard, ces deux collectivités se sont engagées à apporter la fibre jusqu'au NRAZO en fin d'année 2017. Même si on imagine un petit délai supplémentaire toujours possible, nous sommes donc proches d'une solution.

Cette fibre utilisera les gaines qui ont été posées lors du passage des réseaux des deux parcs photovoltaïques (Rochefort du Gard et Estézargues). Le surcoût ayant été assumé par les 3 communes traversées et la Communauté de Communes du Pont du Gard. Cette pose de gaines et de chambres de tirage est aussi le résultat du travail de la commune auprès des responsables... Plus d'infos sur le site communal: www.mairie-estezargues.fr.

Dans l'attente du plaisir de vous croiser lors des nombreux rendez-vous de l'été, je vous souhaite une bonne lecture! Martine Laguérie



les élèves de l'école « LE ROBINIER »

ZOOM SUI... Félicitations aux élèves qui ont participé au projet artistique « Secrets de fenêtres » qui a mobilisé 73 classes tout au long de l'année.

Ce projet a donné lieu à une exposition, ouverte au public sur le site du Pont du Gard fin juin, qui a









accueilli plus de 1500 élèves et des centaines de visiteurs français et étrangers.

Bravo!

Lettre de saison Estézargues Eté 2017 AS MOTMATONS COMMUNA AS



TRAVAUX - quartier de la Queirade

Le goudronnage du chemin de la Queirade et du chemin de la Distillerie est terminé. Deux ralentisseurs ont été posés afin de garantir la sécurité des riverains.









TRAVAUX - Terrain multisports et stade

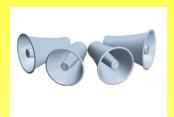
Suite à un incident de chantier, la pose du terrain multisports a pris du retard. La pose a été reprogrammée la semaine du 14 juillet.

Cet été les jeunes et moins jeunes pourront donc profiter de cette nouvelle installation !

Quant au stade en herbe, l'arrosage a été placé mais compte tenu des fortes chaleurs et de la baisse du débit de l'eau de la fontaine, le gazon sera semé en septembre afin de garantir une meilleure pousse.



les informations communales



PLAN COMMUNAL **DE SAUVEGARDE**



RISQUE NUCLEAIRE

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) permet à la commune de mettre en place des dispositifs de mise à l'abri et de secours aux personnes en cas de risque naturel, chimique ou nucléaire.

Dans le cadre de ce plan, la commune a mis en place un dispositif permettant d'informer la population en cas d'accident nucléaire (fuite d'une centrale...) et d'organiser si besoin la distribution de cachets d'iode.

Un réunion publique d'information aura lieu le vendredi 22 septembre à 18H00 à la salle du Forgeron de la Paix.

Puis le vendredi 6 octobre à 18H00 aura lieu un exercice grandeur réelle de **simulation** afin de tester le dispositif.

Dans le cadre de ce dispositif, l'alerte est donnée par une voiture équipée d'une sirène mais aussi par l'envoi groupé de SMS.

Tous les habitants sont donc invités à communiquer dès maintenant à la Mairie leurs numéros de téléphone portable. Pour cela, il vous suffit de déposer dans la boite aux lettres de la Mairie le coupon inclus dans cette lettre de saison.

Un courrier de rappel sera distribué à la rentrée mais plus tôt nous aurons vos coordonnées, plus tôt le système sera opérationnel.

alerte nucléaire je sais quoi faire!

Les informations communales

CARTES GRISES ET PERMIS DE CONDUIRE

Demandes de certificats d'immatriculations

Depuis le 1er juillet, les dossiers papier ne sont plus traités par la Préfecture. Il n'est donc plus possible de les déposer en mairie.

Vous devez vous connecter sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) à l'adresse suivante:

https://immatriculation.ants.gouv.fr



Il est rappelé aussi que depuis le 15 avril 2009, les professionnels de l'automobile habilités peuvent aussi procéder à des opérations d'immatriculation de véhicules.

ATTENTION, pour le moment, le changement d'adresse, le changement de titulaire et la déclaration de cession se font toujours au format papier. Ces procédures en ligne seront disponibles dans le courant de l'été.

Demandes de permis de conduire

Les téléprocédures disponibles sur le site internet



https://permisdeconduire.ants.gouv.fr

permettent de traiter la quasi-totalité des démarches liées à la délivrance d'un permis de conduire.

- 1°) inscription au permis de conduire pour passer les examens,
- 2°) demande de fabrication d'un nouveau permis dans les cas de réussite à l'examen du permis de conduire, perte ou vol du permis, détérioration du permis, fin de validité du permis, changement d'état civil, conversion du brevet militaire, validation d'un diplôme professionnel.....

Pour accéder au site les usagers doivent créer un compte avec une adresse mail et un mot de passe choisi par leurs soins.

es informations communales



Depuis janvier 2017, toutes les communes doivent respecter la loi « Labbé » qui interdit les pesticides pour entretenir les espaces verts et la voirie.

On entend beaucoup parler des pesticides et de leurs dangers sur la santé et sur l'environnement. Elus, agents municipaux, jardiniers amateurs, agriculteurs, tout le monde est concerné par cette problématique.

Ne plus utiliser d'herbicide est bénéfique pour la santé et pour l'environnement mais impose des méthodes de travail différentes et demande souvent plus de temps. Nos agents municipaux vont donc devoir passer plus de temps à effectuer un désherbage manuel et mécanique pour un résultat qui sera moins net.

En ce qui concerne les particuliers, il est demandé à chacun de tailler ses haies et de désherber manuellement ses plates-bandes en bordure du domaine public, ou ses bas de murs dans le village.

Tous ensemble agissons pour l'environnement et contribuons à garder un village bien entretenu.

Vous savez depuis l'article paru dans la Lettre de Printemps et que nous rappelons ci-dessus que les communes ont l'interdiction d'utiliser des désherbants depuis le 1^{er} janvier 2017. Cela implique un énorme surcroit de travail pour nos agents communaux qui ne pourront pas assurer le désherbage de façon aussi régulière qu'auparavant dans les rues du village. Nous allons devoir nous habituer à y voir quelques plantes sauvages. Nous rappelons cependant qu'il n'est pas interdit de tirer soi même le pissenlit qui dérange devant chez soi ...

Nous avions même imaginé inviter les volontaires à un désherbage citoyen sur la piste douce suivi d'un apéritif convivial au jardin du forgeron. Les grosses chaleurs sont venues plus tôt que prévu et ont contrarié ce projet, mais ce sera certainement partie remise...

D'ici là, n'hésitez pas à arracher les mauvaises herbes lorsque vous empruntez la piste!

les informations communales

La sécheresse s'installe dans le Gard

Le Gard vient de connaître un épisode de forte chaleur, qui avait déjà conduit Monsieur le Préfet du Gard, le 13 juin dernier, à placer les bassins versants de l'Hérault (partie gardoise) et de la Cèze aval en vigilance.

La vague de chaleur persiste. Malgré les quelques épisodes orageux localisés, les débits des cours d'eau ont fortement diminué, et les niveaux des nappes phréatiques ont poursuivi leur baisse.

Les températures élevées et les épisodes orageux attendus dans les prochains jours ne devraient pas être de nature à infléchir cette tendance.

Monsieur le Préfet du Gard a donc décidé de placer :

- l'Ardèche et la Cèze aval en alerte de niveau 1,
- le reste du département du Gard en vigilance, et ce, afin de retarder l'éventuel franchissement des seuils d'alerte.

En alerte de niveau 1, le remplissage des piscines privées, le lavage des voitures et le fonctionnement des fontaines en circuit ouvert sont interdits. De plus, des restrictions d'horaires pour l'arrosage sont mises en place. Sont interdits l'irrigation agricole et des jardins potagers entre 10h00 et 18h00 (sauf pour les modes d'irrigation économes en eau). Pour l'arrosage domestique (pelouses, jardins d'agrément, ...), des terrains de golf, et des espaces sportifs, l'interdiction s'étend entre 8h00 et 20h00.

Ces mesures de restrictions ne sont pas applicables aux usages dont l'eau provient de la nappe d'accompagnement du Rhône, du canal BRL alimenté par le Rhône, ainsi que de retenues dont l'eau a été stockée en période où la ressource était abondante.

Sur les territoires classés en vigilance, il est demandé à chacun d'adopter un comportement écoresponsable, en utilisant l'eau de manière mesurée.

Des arrêtés de restriction d'usage de l'eau plus contraignants peuvent être pris par les maires si la situation sur leur territoire le nécessite.

Un nouveau point sur la situation hydrologique du département sera effectué le 12 juillet prochain.

Selon l'évolution de la situation, Monsieur le Préfet du Gard pourra être amené à durcir les mesures de restrictions et de limitations des usages de l'eau.

es informations communales

RYTHMES SCOLAIRES

Le décret sur les rythmes scolaires est paru au J.O. du 28 juin. Il offre la possibilité aux écoles qui le souhaitent de revenir à la semaine de 4 jours par une demande de dérogation.

En raison des problématiques et des incertitudes exposées et discutées, le mardi 20 juin en conseil d'école, ce dernier a décidé de maintenir le fonctionnement actuel sur 4 jours et demi avec les NAP le lundi, le mardi et le jeudi.

Le conseil d'école a toutefois émis un avis favorable pour un retour à la semaine de 4 jours à la rentrée 2018.

Ce délai permettra un meilleur respect de tous : parents, animateurs et agents, et la mise en place sereine et apaisée d'une nouvelle organisation sur 4 jours.

Une lettre a été distribuée aux familles afin d'expliquer cette décision.

INSCRIPTIONS AUX NAP

fiches d'inscription aux activités périscolaires seront disponibles à la rentrée.

Les NAP commenceront le :

lundi 11 septembre aux horaires habituels (de 15h45 à 16h45 le lundi, le mardi et le jeudi).

La gratuité de ces activités est maintenue.

ECOLE - INSCRIPTIONS

Les personnes qui souhaitent scolariser leurs enfants pour l'année scolaire 2017 / 2018 doivent se présenter en mairie.

Ils devront être munis du :

- livret de famille,
- carnet de santé de l'enfant.
- certificat de radiation de l'école précédente.

DEPART DES ENSEIGNANTES

Après plusieurs années de bons et loyaux services, les maîtresses ont décidé de guitter l'école pour différentes évolutions de carrière. Nous leurs souhaitons une belle réussite dans leurs projets.





Lettre de saison Estézarques Eté 2017 AS MOMA ONS COMMUNA AS

DEPART DES CM2



Le jeudi 29 juin a eu lieu la cérémonie pour les CM2 qui vont quitter l'école pour rejoindre le collège « Claudie Haigneré » de Rochefort du Gard.

Chacun d'eux s'est vu remettre un dictionnaire ainsi qu'un livre sur la République.

Nous leur souhaitons beaucoup de réussite

INCENDIE DE FORÊT—DEBROUSAIILLEMENT **RAPPEL**

Le risque d'incendie de forêt est un risque majeur dans notre département. Les habitations situées à moins de 200 m des forêts et garrigues sont très vulnérables.

Plusieurs dizaines de maisons ont été détruites dans les départements limitrophes en 2016.



Les mesures de prévention qui consistent à débroussailler un périmètre de 50 mètres autour de habitations sont obligatoires.

Ce débroussaillement est à la charge des occupants, et non de la commune.

Merci de respecter cette réglementation pour la sécurité de tous.

Naissances

PÉDEZERT Jules Le 12 mai 2017 à Avignon



VINCENT Justine Le 22 mai 2017 à Nîmes

<u>Décès</u>

DALVERNY Alix veuve BOULETIN le 21 avril 2017



LES ASSOCIATIONS



L'APE clôture cette année scolaire. riche évènements et émotions avec une très belle fête de l'école.

Nous remercions les maîtresses pour ce beau spectacle, et leur souhaitons une bonne continuation et le meilleur dans leurs nouveaux postes.





La fête qui a suivi le spectacle du cirque a été animée par notre DJ, Pierre-Henri, papa d'élève que nous remercions beaucoup, et au groupe Los Canitos. Le BBQ nous a bien réchauffés car la soirée fût fraîche, même si le soleil a répondu présent à l'appel lors du spectacle.



L'année 2016/2017 fût bien riche en diverses animations : ventes de crêpes, Loto, défilé pour Halloween, vente de sapins, vente de chocolats de Noël, marché de Noël, vente de galettes faites par les enfants, les maitresses et le Président de l'APE, Denis Blin. Et aussi bien d'autres évènements.....

Le repas de Pâques, un méchoui d'agneau, a été organisé par toutes les associations du village. Le bénéfice a été reversé entièrement à l'école pour financer la sortie en classe verte.

Tous les enfants étaient enchantés et remercient les associations pour leur participation (Le Club des « Amis du Forgeron de la Paix», Gym tonique, Comité des fêtes Lou Pelaou).

Nous espérons vous revoir tous pour de nouvelles aventures avec de nouveaux enseignants et de nombreux projets dès septembre.

Bonnes vacances, surtout aux enfants!!

L'équipe de l'APE



ES ASSOCIATIONS NOU PELAOU

Cette année le beau temps était au rendez vous pour la fête de la musique qui a été un succès. Nous remercions le groupe "Hey bobby" et les "DJs " pour leurs prestations sur scène. Merci aux habitants du village d'avoir partagé ce moment convivial avec nous.



Le 8 juillet, le comité des fêtes fera une "aubade" dans le village. Nous tournerons en tracteur dans les rues à cette occasion vous pourrez nous ouvrir vos portes pour acheter nos fougasses, nous offrir juste l'hospitalité ou un don.

Pour la fête votive quelques nouveautés :

Sur le programme, vous pouvez lire que nous ouvrirons le bar en musique dès le vendredi.

Pour le samedi soir, pensez à réserver votre repas le plus tôt possible. Pour le dimanche, organisation d'un concours de boules carrées. Nous précisons que nous les mettons à disposition des joueurs le temps du concours!

A très vite!

Le comité « Lou Pelaou »

ESTEZNROUES EN FETE 2017



Vendredi 21 Juillet

19h00 Apéritif musical

Samedi 22 Juillet

10h00 Concours de boules enfants (-12ans) lots a gagner

Concours de belote 30€ + mises

11h00 Abrivado «Manade des Orgonens»

12h00 Apéritif animé par la «Pena du midi»

15h00 Concours de boules 80€ + mises

18h30 Bandido « Manade des Orgonens »

20h30 CRANDE AÏOLI, fromages et salade de Mesclun,

Brioche Tropézienne, 24.50€ Réservation : 06.26.46.20.40

21h00 Bal avec Memories & DJ

Dimanche 23 Juillet

10h00 Concours de belote 30€ + mises

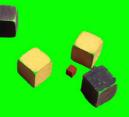
11h30 Défilé de Caisses à savon déguisé

12h00 Apéritif déguisé

15h00 Concours de boules carrées (preté) 80€ + mises

20h00 Bal

22h30 Feu d'artifice



Les organisateurs et intervenants ne répondent pas des éventuels accidents. Les enfants sont sous la responsabilité des parents. Le programme est susceptible d'être modifié en cas d'intempéries.

es informations communales



Tous les jeunes, filles et garçons, de nationalité française doivent se faire recenser en mairie entre la date anniversaire de leurs 16 ans et la fin du 3ème mois suivant.

Si le jeune ne s'est pas fait recenser dans les délais, il a jusqu'à ses 25 ans pour régulariser sa situation.

Le recensement citoyen est une démarche obligatoire et indispensable pour participer à la Journée défense et citoyenneté (JDC).

L'attestation de recensement est valable jusqu'à l'âge de 18 ans, ensuite le certificat de participation à la JDC est indispensable pour se présenter aux examens soumis au contrôle de l'autorité publique (permis de conduire, baccalauréat, CAP...).

Opération Tranquillité Vacances 2017: Gendarmerie et police intercommunale:

Signalez votre départ en vacances auprès de la gendarmerie pour qu'elle puisse assurer une surveillance plus particulière de votre domicile.



Lettre de saison Estézargues Eté 2017 AS MOMATONS COMMUNA CE



LES POUVOIRS PUBLICS RAPPELLENT LES CONSEILS SIMPLES À ADOPTER PAR SURTOUT PAR LES PERSONNES FRAGILES À RISQUES (PERSONNES ÂGÉES DE PLUS DE 65 ANS, PERSONNES HANDICAPÉES, DÉPENDANTES OU MALADES, FEMMES ENCEINTES, NOURRISSONS...) AFIN DE LUTTER AU MIEUX CONTRE LES CONSÉQUENCES DE LA CHALEUR.

- Buvez régulièrement de l'eau ;
- Mangez en quantité suffisante et ne buvez pas d'alcool;
- Rafraîchissez-vous et mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour (au moins le visage et les avants bras, avec des serviettes humides par exemple);
- Maintenez votre logement frais (fermez fenêtres et volets la journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait
- Evitez de sortir aux heures les plus chaudes et passez plusieurs heures par jour dans un lieu frais si ce n'est pas possible chez vous (cinéma, bibliothèque municipale, supermarché, musée...);
- Evitez les efforts physiques ;
- Pensez à donner régulièrement de vos nouvelles à vos proches et, dès que nécessaire, osez demander de l'aide.

LES PERSONNES FRAGILES PEUVENT AVEC LEUR ENTOURAGE:

- Prévoir le matériel nécessaire pour lutter contre la chaleur : brumisateur, ventilateur, climatiseur....
- Avoir une liste des lieux climatisés (ou frais) où se rafraîchir près de chez elles : grande surface, commerce, cinéma, bibliothèque, musée...

 •Ne pas hésiter à demander conseil à son médecin, tout particulièrement en cas de problème de
- santé ou de traitement médicamenteux régulier (adaptation de doses par exemple).

Il y a toujours autour de nous une personne âgée isolée qui peut être dans une situation d'inconfort, voire en danger à cause de la chaleur. La mairie tient un registre des personnes fragiles à contacter en cas de fortes chaleurs. Si vous avez plus de 65 ans, si votre état de santé nécessite une attention bienveillante, si vous vivez seul(e) à votre domicile ou si vous avez des difficultés à vous déplacer, faites vous connaître auprès du Centre Communal d'Action Sociale en Mairie au 04.66.57.07.80.

Pour plus d'informations :

Contactez le numéro national d'information : Canicule Info Service " du ministère de la Santé et des Solidarités: 0 800 06 66 66 du lundi au samedi de 08 h à 20 h (appel gratuit)

ou par internet : www.sante.gouv.fr/canicule/ ou Contactez votre mairie au 04.66.57.07.80.

Consultez régulièrement la météo et la carte de vigilance de Météo France, par téléphone : **32 50** (0,34 €/minute), ou par internet : www.meteo.fr

Leltre de saison

Eslézarques

Eté 2017



es informations intercommunales







PLUS DE RENSEIGNEMENTS SUR LES JOURS ET LES HORAIRES : WWW.CC-PONTDUGARD.FR OU 04 66 37 67 67

Jour de passage	Commune	Nombre de places	Arrêt	Horaire départ	Horaire retour
Jeudi 13 juillet	Estézargues	14	Place de la Mairie	8h30	19h00
Jeudi 20 juillet	Estézargues	14	Place de la Mairie	8h30	19h00
Jeudi 27 juillet	Estézargues	14	Place de la Mairie	8h30	19h00
Jeudi 3 août	Estézargues	14	Place de la Mairie	8h30	19h00
Jeudi 10 aout	Estézargues	14	Place de la Mairie	8h30	19h00
Jeudi 17 aout	Estézargues	14	Place de la Mairie	8h30	19h00
Jeudi 24 aout	Estézargues	14	Place de la Mairie	8h30	19h00
Jeudi 31 aout	Estézargues	14	Place de la Mairie	8h30	19h00

16 et 18 ans doivent être munis d'une autorisation parentale.

Leltre de saison

Eslézarques

Exé 2017



Mairie d'Estézargues

Tél: 04.66.57.07.80 Fax: 04.66.57.10.80

Courriel:

estezargues.mairie@orange.fr

Site:

www.mairie-estezargues.fr

Tweeter:

@ESTEZARGUES

Horaires d'ouverture :

Le lundi:

Fermé au public le matin

14h00 - 18h30

Le mardi:

8h30 - 12h

14h00 - 17h30

Le mercredi:

8h30 - 12h30

Fermé au public

l'après-midi

Le jeudi :

Fermé au public

le matin

14h00 - 17h30

Le vendredi:

Permanences de Madame le Maire :

Le mardi de 10h à 12h

et le vendredi matin sur rendez-vous.

En cas d'urgence vous pouvez appeler Madame Martine LAGUERIE, Maire, au 06 09 81 34 77

> ou Monsieur Bernard MAGGI. 1er adjoint au 06 49 80 05 73 ou Monsieur Didier CATUOGNO, 2ème adjoint au 06 15 65 74 28



Permanences de Monsieur Gérard BLANC et Madame Muriel DHERBECOURT

Conseillers Départementaux du Canton de Redessan

La date de permanence est affichée en Mairie quelques jours avant leur venue.

AGENDA

Vendredi 7 juillet : Les Escapades de Signargues à Saze

Les Aubades par le Comité des Fêtes « Lou Pelaou » Samedi 8 juillet :

Ouverture du centre de loisirs « Le Robinier » Lundi 10 juillet :

Vendredi 14 juillet : Les Escapades de Signargues à Domazan

Vendredi 21 juillet : Les Escapades de Signargues à Rochefort du Gard

Vendredi 21,

Samedi 22 et dimanche 23 juillet : FETE VOTIVE (programme page 12)

Vendredi 28 juillet : Fermeture du centre de loisirs « Le Robinier »

Les Escapades de Signargues à Estézargues

Lundi 4 septembre : Rentrée scolaire pour tous

Vendredi 22 septembre : Réunion d'information organisée Salle du

Forgeron de la Paix

« Que faire en cas d'accident nucléaire? à 18h00 La présence de tous est vivement conseillée.

Vendredi 6 octobre : Exercice de simulation « accident nucléaire »

à partir de 18h00_Salle du Forgeron de la Paix

Directeur de publication:

Madame Martine LAGUERIE

Rédaction / Réalisation:

Monsieur Didier CATUOGNO Madame Valérie GAUILLARD



Photographies: **Didier CATUOGNO** Astrid WORNER Comité des fêtes

Impressions en mairie: 280 exemplaires